

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Mobilisation du 8 avril : des centaines d'AESH et d'enseignant-es dans la rue malgré la fermeture des écoles



Des centaines d'AESH se sont rassemblé-es le 8 avril pour une belle manifestation, et pourtant les conditions sanitaires ne laissaient pas présager d'une telle mobilisation. C'est dire la colère qui gronde dans les rangs des AESH, dans cette école soi-disant « inclusive » que JM Blanquer met en avant : simple image médiatique martelée pour faire croire aux parents que leurs enfants seront accompagné-es dignement. Grattez un peu l'image et vous entendrez la colère des AESH qui n'ont pas les moyens d'accompagner correctement les élèves. Faute au PIAL qui « uberise » les AESH en multipliant les accompagnements au mépris du suivi réel des élèves. Faute à un manque de formation qui ne permet pas aux AESH d'accéder aux connaissances dont ils-elles ont besoin pour accompagner les élèves. Sans parler des conditions d'emploi, les AESH restent sous payé-es sans aucun statut.

Les AESH veulent sortir de ce mépris institutionnel à leur égard et à l'égard des élèves qu'ils-elles accompagnent.

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Mobilisation du 8 avril des centaines d'AESH mobilisé-es en ile-de-france



La mobilisation
continue!

Appel à la **grève**
jeudi 3 juin

FAIRE DU TRAVAIL
DES AESH
UN VRAI MÉTIER.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



RIS

Réunion d'Information
Syndicale

Lundi 17 mai à
13h30 en
visioconférence

L'intersyndicale de l'Ile-de-France (FSU – CGT – FO- SUD) a été reçue à 16h00 en audience

au Ministère par Marc Estournet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines. Lors de cette audience la FSU a exposé les revendications des AESH à savoir la création d'un statut de la Fonction publique, l'abolition des PIAL et une augmentation immédiate des salaires.

M. Estournet a pris note de nos revendications mais sans y apporter aucune réponse, en dehors d'une hypothétique revalorisation salariale qui interviendrait à l'issue du Grenelle, éventuellement après la rentrée 2022.

Tout cela apparaît comme bien flou : aucune réponse précise, aucun calendrier social. Ce Grenelle de l'éducation ne serait-il pas qu'un ultime moyen de communication vide sans réelle volonté de prendre en compte les besoins du terrain ?

Les hypothèses et les belles paroles ne suffisent plus et ne vont pas nous faire vivre plus dignement de notre travail. Elles ne nous permettront pas d'améliorer nos conditions de travail ni même d'accompagner dignement les élèves.

C'est pourquoi nous continuerons à nous mobiliser par tous les moyens possibles. Tous-tes ensemble !



AESH : plus que jamais déterminé-es, en grève le jeudi 3 juin !

Le mépris a assez duré ! Aujourd'hui un-e agent-e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agent-es de la Fonction publique, employé-es sous contrat, sont précarisé-es et malmené-es dans l'exercice quotidien de leurs missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.



Lire l'appel intersyndical national : <https://75.snuipp.fr/?AESH-plus-que-jamais-determine-es>

RAPPEL DROIT DE GRÈVE

Comme tous-tes les agent-es de la Fonction publique, les AESH disposent du droit de grève. Mais, contrairement aux enseignant-es des écoles, les AESH n'ont aucune obligation à se déclarer grévistes 48h à l'avance auprès de l'Administration, ni à l'écrit, ni à l'oral.

Vous voulez faire grève : Vous prévenez oralement la direction, les collègues, les parents de votre participation à la journée de grève.

Si vous faites une grève d'une journée, vous aurez une journée non payée, quel que soit le nombre d'heures travaillées lors de cette journée.

Si vous travaillez sur plusieurs établissements, la retenue de salaire ne s'appliquera qu'une seule fois.

FAIRE DU TRAVAIL
DES AESH
UN VRAI MÉTIER.

RIS (Réunion d'Information Syndicale)

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Lundi 17 mai à 13h30 en visioconférence

Nous étions très contentes de vous voir à notre dernière RIS le 29 mars, les sujets abordés ont été nombreux, et l'envie de se revoir était partagée.

Ordre du jour de la RIS du 17 mai :

- revendicatif : grève et mobilisation des AESH
- administratif: décrypter et comprendre sa fiche de paye
- éducatif: amorcer une réflexion sur la construction d'outils professionnels: grilles d'observation afin d'évaluer au mieux les adaptations nécessaires à un-e élève
- réponses aux questions sur tous les sujets professionnels qui vous préoccupent, en particulier l'anticipation de l'année 2021-2022.

COMMENT S'INSCRIRE A UNE RIS EN VISIO:

- La réunion est ouverte à toutes et tous, pour avoir l'autorisation d'y participer vous devez en faire la demande auprès de votre IEN, par l'intermédiaire de votre directeur-trice d'école.

Vous trouverez un modèle de lettre sur notre site : <https://75.snuipp.fr/?Participation-a-une-reunion-d>

- Envoyer une demande d'inscription à snu75@snuipp.fr afin de recevoir le lien de connexion le jour de la réunion.
- Cette réunion est sur temps de travail et donc rémunérée comme un jour travaillé en classe.